



Signature de la convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif

Par le Préfet de la région Centre, le Président du Conseil Régional du Centre, la Rectrice de l'académie Orléans-Tours, le Directeur régional de l'Alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre, le Président de l'université d'Orléans, le Président de l'université François Rabelais de Tours, la Présidente de l'Union régionale des Centres d'Information des Droits des Femmes et des Familles du Centre (U.R.C.I.D.F.F.)

Cette convention régionale, appuyée sur la convention interministérielle signée le 7 février 2013 par les 6 ministres concernés, manifeste l'engagement de chacun des signataires à définir concrètement une politique publique volontariste en faveur de l'égalité réelle entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Conclue pour la période 2013-2018, elle concerne les écoles, les collèges, les lycées, les établissements agricoles, les Centres de Formation d'Apprenti-e-s et les établissements d'enseignement supérieur.

La convention est articulée autour de 3 chantiers prioritaires qui seront déclinés dès 2013 :

- Acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes,
- Renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes,
- S'engager pour une mixité plus forte des filières de formation et à tous les niveaux d'études.

Elle sera régulièrement suivie et évaluée par un comité de pilotage partenarial associant les représentant-e-s des signataires pour décliner les orientations en objectifs puis en actions concrètes et enfin, pour en suivre les résultats.

